

## Journée mondiale des droits humains

Communiqué de presse.

### **« Droits des pauvres » ou « pauvres droits » ?**

**Pas de discrimination  
dans l'accès aux droits fondamentaux !**

**2010** est déclarée Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. **Le 10 décembre est la Journée mondiale des droits humains.** En ce 10 décembre 2010, les plus pauvres prennent la parole et rappellent combien leurs droits sont si souvent mis à mal.

Pendant deux ans, des militants d'associations où se mobilisent des personnes et des familles parmi les plus pauvres, venant des différentes régions et communautés du pays se sont réunis pour réfléchir ensemble..

**Des personnes et des familles, en résistance quotidienne contre les violations des droits fondamentaux produits par la misère, analysent les conditions de leur existence...**

Voilà qui offre **un regard particulier** sur la manière dont notre pays garantit les droits fondamentaux des plus faibles.

Une synthèse de ce travail vient d'être publiée.

### **« Conditionnalité des droits »**

L'expérience des plus pauvres y pose un constat fondamental :

**Souvent les législations, sensées lutter contre la misère, en réalité la produisent et la renforcent !**

- **L'activation des chômeurs** sensée remettre des gens au travail conduit bien plus souvent à la suspension ou la suppression des allocations de chômage, enfonçant ainsi davantage de nombreuses familles dans la misère.
- Comment faire comprendre que **les placements des enfants** en institution pour des raisons de pauvreté, au nom de « l'intérêt de l'enfant », nient en fait le droit le plus élémentaire à vivre en famille ?

- **Le statut de cohabitant**, limite pour beaucoup d'allocataires sociaux la création d'une famille ou le développement des solidarités de base.
- De plus en plus, **les droits qui devraient aider les plus faibles sont « conditionnés »** de telle manière que leur mise en œuvre produit la rupture des liens sociaux indispensables et entraîne des « pénalisations » qui relèvent du principe de l'arme alimentaire : si on ne remplit pas les conditions, on n'a plus rien pour vivre. Les conditions mises à « l'activation » et au maintien des allocations de chômage par exemple, laisse in fine des familles dans le plus grand dénuement.
- A la suite d'une expulsion pour des raisons **d'insalubrité du logement** c'est l'occupant qui vit les difficultés et l'angoisse de se retrouver à la rue. Pourtant le plus souvent ce n'est pas le locataire qui est responsable de la situation, mais le propriétaire.
- De plus en plus, la sécurité d'existence minimale que les législations prétendent garantir aux plus pauvres nécessite la **mise en œuvre de démarches longues et complexes**. Comment faire reconnaître un droit à l'aide sociale lorsqu'on vit dans la rue, que l'adresse de référence est refusée et qu'il faut plusieurs semaines pour obtenir du CPAS le document qui atteste de sa condition de « sans-abri » ?
- De plus en plus, **les plus pauvres sont enfermés dans des mécanismes d'injustice et d'exploitation**. L'accès à l'emploi n'est plus d'abord l'espoir d'une réelle promotion humaine et économique, mais est conditionné de manière à imposer aux plus pauvres des formes « particulières » d'emplois qui les maintiennent dans la grande précarité.
- Ce sont aussi les règles du marché qui permettent la spéculation sur l'immobilier et la pratique de loyers très élevés, ou qui entraînent une **pression accrue sur le monde de travail** et en particulier sur les travailleurs les plus fragilisés.

## **« Droits des pauvres » ou « pauvres droits » ?**

**Voilà la question posée par ces militants.**

**Questionner ce qui produit la grande pauvreté : une démarche essentielle à un moment où on tend davantage à rendre les pauvres responsables de la situation qu'ils vivent.**

- |                            |                                      |
|----------------------------|--------------------------------------|
| • ATD Quart Monde Belgique | • Luttes Solidarités Travail (LST).  |
| • ATD Vierde Wereld België | • Promotion Communautaire – Le Pivot |
| • Solidarités Nouvelles    | • Front Commun des SDF               |
| • Centrum Kauwenberg       | • Daklozen Aktie Komitee (DAK)       |
| • DAL Mons-Borinage        |                                      |

Le document de synthèse est disponible au siège des associations qui ont contribué à ce travail collectif.

Renseignements à LST (081 221512), ATD Quart Monde (02 6479900) , ATD Vierde Wereld (02 6479225).